



Délibération n°2023-09

Date de la convocation : 18 01 2023

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	37
Nombre de conseillers votants :	40
- dont « pour » :	40
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Programme de structuration et d'animation de l'emploi et du développement économique sur le territoire de la CCPOA

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre du mois de janvier à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Saint Lon les Mines, salle des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Liliane MARBOEUF, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Sophie ROBERT, , Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

Étaient excusés : Guy BAUBION BROYE, Luc DE MONSABERT, Marie-Françoise LABORDE

Suppléant : Fabienne THUILLIER

Procurations : Estelle LEVI à Bernard DUPONT, Marie-Hélène SAGET à Bernard MAGESCAS, Jean-Luc SEMACOY à Didier SAKELLARIDES

Absents : Patrick VILHEM, Marie Josée SIBERCHICOT, Thierry LE PICHON, Régine TASTET

Secrétaire de séance : Julien PEDELUCQ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CCPOA),
VU la délibération n°2020-144 en date du 24 novembre 2020 relative à l'approbation de la Convention relative au Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises hors aides d'urgence COVID 19,
VU la délibération n°2020-139 en date du 24 novembre 2020 relative à la fixation de la stratégie de développement économique,

CONSIDERANT que la stratégie de développement économique est mise en œuvre notamment grâce au programme de structuration et d'animation de l'emploi et du développement économique sur le territoire de la CCPOA ayant démarré en 2022 et poursuivant les objectifs suivants : développer un réseau d'entreprises ; se doter d'outils numériques facilitant la communication entre les différents acteurs et les habitants. Mieux connaître les besoins des entreprises pour adapter l'accompagnement public.

CONSIDERANT que depuis 2020, de nombreuses entreprises s'implantent sur le territoire, notamment sur la zone d'activité sud Landes qui devrait d'ici 3 ans accueillir plus de 1000 emplois. A cela s'ajoute les besoins sur les 24 communes et la problématique de l'emploi saisonnier très prégnant sur le territoire.

CONSIDERANT que ce programme de structuration et d'animation de l'emploi et du développement économique 2022-2023 peut être en partie soutenu par le programme Leader du Pays Adour Landes Océanes (fiche projet ci-annexée) selon le plan de financement prévisionnel suivant :



Dépenses prévisionnelles	Recettes prévisionnelles
51 584,06 € HT	Leader : 30 000€ Autofinancement CCPOA : 21 584 ;06€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver le projet global ainsi que son plan de financement.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander les subventions mentionnées et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette présente délibération.
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

